

DEPARTEMENT DU GERS

Communauté de Communes DES COTEAUX ARRATS GIMONE

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 13/06/2017
Date de séance : 20/06/2017
Date d'affichage : 23/06/2017
Numéro d'ordre : 2017-06-064

Nombre de conseillers			
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération	Absents
58	40	46	12

L'an deux mille dix-sept, le mardi 20 juin le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Gimont, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Christophe MEAU, Stéphanie CORNEILLE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Alain de SCORRAILLE, Marie Claude DURTAUT (suppléante de Daniel DANFLOUS), Sergine AGEORGES, Brigitte SAINT MARTIN, Daniel ZAÏNA, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Sylvie VARIN, Claire BRIAT, Régis DARIES, Sandrine DEDIEU, Georges DE LORENZI, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnauld WADEL, Bruno BODART, Eric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Alain CARRIERE, Paul BURGAN, Séverine CARCHON, Fabrice POURCET (à partir de la délibération n°2017-06/058), Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

Etaient absents : Philippe DUDEZ, Catherine HEURTEUX, Gérard ROEHRIG, Christophe LABBE, Pierre AIROLDI

Etaient absents excusés : Michel ANGELE, Jean Claude DUFFAUT, Pierre MUN, André MARQUISSEAU, Guy de GALARD, Jean Pierre SALERS, Francis DUMONT

Etaient absents excusés avec procuration :
Véronique CASTEX a donné procuration à Régis DARIES.
Sylvie LAFFORGUE a donné procuration à Jean CERDA.
Bruno GABRIEL a donné procuration à Sandrine DEDIEU.
Eric BALDUCCI a donné procuration à Alain CARRIERE.
André LAFFONT a donné procuration à Séverine CARCHON.
Éric TRUFFI a donné procuration à Bernard MONLIBOS.

Secrétaire de séance : Jean Michel VERNIS

Objet : Subvention : La Route du Sud

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que lors de la séance communautaire du 28 mars 2017, la participation de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone a été abordée sur la demande de la commune de SARAMON d'être co-partenaire à leur décision d'accueillir la course La Route du Sud en tant que « Village arrivée ».

L'organisation sportive arrêtant les tarifs en fonction du niveau choisi de partenariat, la Communauté de Communes, en signant la convention de partenariat, s'engage au côté de la commune de Saramon sur un montant de 35 000€ réparti comme suit :

Saramon :	15 000.00
3CAG :	15 000.00
Conseil Départemental :	5 000.00
TOTAL	35 000.00

Vu l'avis favorable à la majorité des membres lors de la séance du 28/03/2017,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents et procurations et 1 vote contre (Alain DE SCORRAILLE) :

- ENTERINE la subvention de 15 000€ à la Route du Sud,
- AUTORISE le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la 3CAG,
- DONNE tout pouvoir au Président pour signer tout document en lien avec cette participation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
des Coteaux Arrats Gimone
DUPAUT Pierre

